

**M Nicolas Heyd**

Rue des Carrières 78
5190 Balatre

Installation de chantier

1 forfait

3.211,00 €

3.211,00 €

Protection des Propriétés Voisines et Espaces Publics

Mise en place de mesures pour protéger les propriétés adjacentes ainsi que les voies publiques, y compris les trottoirs et autres espaces communs, afin de minimiser les nuisances et les dommages pendant les travaux.

Acheminement et Enlèvement des Matériaux de Chantier

Organisation de la livraison des matériaux nécessaires à la construction et gestion de l'évacuation des déchets et des surplus de matériaux, garantissant ainsi un chantier propre et organisé.

Tracé des Ouvrages

Réalisation des tracés nécessaires à l'implantation des ouvrages, conformément aux plans et spécifications techniques, afin d'assurer une exécution précise des travaux.

Alimentation en Eau et Électricité par le Maître d'Ouvrage (MOA)

Mise à disposition de l'eau et de l'électricité par le Maître d'Ouvrage pour le fonctionnement des outils et équipements sur le chantier.

Nettoyage Hebdomadaire du Chantier

Nettoyage régulier des zones de travail chaque semaine pour maintenir un environnement de travail sûr et ordonné.

Nettoyage Complet à la Fin du Chantier

Nettoyage approfondi et enlèvement de tous les déchets et résidus de construction à la fin des travaux pour rendre le site propre et prêt à l'emploi.

Les éléments décrits ci-dessous constituent un texte type décrivant les prestations généralement prévues pour une installation de chantier. Le budget associé est toutefois adapté spécifiquement à chaque projet, en fonction de la nature, de l'ampleur et des exigences propres aux travaux à réaliser.

Parquet général

Pose d'un parquet collé semi massif

55 M2

42,00 €

2.310,00 €

Pose d'un parquet bois ou contrecollé à coller en plein sur support préparé (chape, égaline, dalle plane), avec pose droite classique.
Application d'une colle professionnelle adaptée au type de parquet fourni. Pose soignée avec coupes périphériques et joints de dilatation.

Prestation incluse :

Pose d'un parquet standard contrecollé ou massif (épaisseur 10 à 15 mm, lames 60 à 120 mm de large, finition usine),

Fourniture de la colle PU ou MS polymère adaptée, étalée à la spatule dentée,

Pose droite à joints perdus ou réguliers,

Découpe et ajustement en périphérie,

Joint de dilatation laissé selon normes,

Nettoyage du chantier après pose (hors huile/vernis).

Supplément pour pose en bâton rompu (chevron) :

+10 à 15 € / m²

La pose en chevrons (bâton rompu) implique un calepinage précis, plus de chutes et un temps de pose plus élevé. Elle apporte une esthétique haut de gamme idéale pour les pièces de prestige.

Fourniture

60 M2

75,00 €

4.500,00 €**Parquet général****10.021,00 €****Finition interieur plaque de gyps toiture****Création d'un faux plafond**

42 M2

95,00 €

3.990,00 €

Création d'un faux plafond en Gyproc 12,5 mm sur structure Metal Stud suspendue
Réalisation complète d'un faux plafond suspendu constitué d'une ossature métallique type Metal Stud, fixée mécaniquement ou par suspentes réglables, et habillée de plaques de plâtre Gyproc 12,5 mm vissées.

Prestation incluse :

Fourniture et pose de l'ossature métallique galvanisée (profilés primaires et secondaires),

Mise en œuvre des suspentes réglables (longueur adaptée à la hauteur libre),

Pose des plaques de plâtre standard 12,5 mm (type A) à joints droits,

Fixation par vis autoforeuses à pas rapprochés selon DTU/ATG,

Préparation des découpes techniques (spots, trappes, gaines),

Fourniture des petites fournitures (visserie, suspentes, raccords),

Enduisage

Finition interieur plaque de gyps toiture**3.990,00 €**

Portes**Pose et fourniture d'une porte chene semi massif 80** 3 p. 812,00 € **2.436,00 €**

Fourniture de la porte pleine chene largeurs standard 63, 73, 83 ou 93 cm - finition stratifiée ou prépeinte, âme coupe-feu certifiée EI30),

Fourniture du chambranle adapté (en bois dur ou en acier, selon configuration et épaisseur mur standard),

Quincaillerie réglementaire : paumelles renforcées, serrure coupe-feu à clé ou bec-de-cane, poignée de base ignifugée (chromé mat ou blanc),

Accessoires coupe-feu : joints intumescents périphériques fournis et posés conformément aux prescriptions techniques,

Calage, fixation mécanique, injection mousse PU adaptée, ajustements et réglage final du bloc-porte.

Caractéristiques techniques :

Hauteur standard : 204 cm (ou 201,5 cm selon fabricant)

Largeur : 63 à 93 cm

Épaisseur porte : 40 à 42 mm

Certificats disponibles sur demande (rapport d'essais, PV feu)

Pose et fourniture d'une porte coulissante chene semi massif 80 1 p. 746,00 € **746,00 €**

Fourniture de la porte pleine chene largeurs standard 63, 73, 83 ou 93 cm - finition stratifiée ou prépeinte, âme coupe-feu certifiée EI30),

Fourniture du chambranle adapté (en bois dur ou en acier, selon configuration et épaisseur mur standard),

Quincaillerie réglementaire : paumelles renforcées, serrure coupe-feu à clé ou bec-de-cane, poignée de base ignifugée (chromé mat ou blanc),

Accessoires coupe-feu : joints intumescents périphériques fournis et posés conformément aux prescriptions techniques,

Calage, fixation mécanique, injection mousse PU adaptée, ajustements et réglage final du bloc-porte.

Caractéristiques techniques :

Hauteur standard : 204 cm (ou 201,5 cm selon fabricant)

Largeur : 63 à 93 cm

Épaisseur porte : 40 à 42 mm

Certificats disponibles sur demande (rapport d'essais, PV feu)

Portes**3.182,00 €****Toiture**

Adaptation de la charpente

40 M2

101,00 €

4.040,00 €

Adaptation de la charpente - Pose de voliges pour rehausse d'isolation

Fourniture et mise en œuvre de voliges ou rehausse en bois massif fixées sur les chevrons existants afin de permettre la pose d'un isolant épais (jusqu'à 180 mm), dans le cadre d'une isolation de toiture inclinée.

Cette intervention permet d'adapter la structure existante sans modifier la charpente principale.

Prestation incluse :

Fourniture de voliges en sapin brut ou raboté, épaisseur et largeur adaptées (ex. : 32 x 100 mm, 38 x 120 mm...),

Fixation mécanique par vis ou clous annelés sur les chevrons ou pannes existants,

Pose en parallèle avec entraxe adapté au support des panneaux isolants,

Vérification du niveau et de la stabilité,

Prêt à recevoir l'isolant (voir poste séparé).

Pose et fourniture d'un isolant mineral pour prime + acoustique

40 M2

82,00 €

3.280,00 €

Fourniture et pose d'un isolant en laine de roche RockSono - épaisseur 180 mm

Fourniture et mise en œuvre de panneaux semi-rigides en laine de roche haute densité RockSono, épaisseur 180 mm, pour l'isolation thermique et acoustique de toiture inclinée ou de parois verticales.

Ce produit offre une excellente résistance thermique (R 5,15 m2K/W) et contribue significativement à l'affaiblissement acoustique entre les espaces.

Prestation incluse :

Fourniture des panneaux RockSono 180 mm (ou équivalent -- 0,035 W/mK),

Pose à joints croisés pour limiter les ponts thermiques et améliorer l'étanchéité,

Fixation mécanique ou maintien par friction selon configuration,

Prêt à recevoir un pare-vapeur et un habillage intérieur (voir postes séparés),

Fourniture et pose pare-vapeur type "ALUDEX" ou similaire / auto-adhésif / 0,4mm + accessoires (Primer d'adhérence RESITRIX FG 35 ou similaire)

40 M2

26,10 €

1.044,00 €

Pose et fourniture des tuiles pottelberg à double emboîtement

40 M2

104,00 €

4.160,00 €

Fournitures :

Fourniture des tuiles terre cuite Pottelberg à double emboîtement (modèle standard de type 401 ou similaire, teinte à définir),

Fourniture des accessoires de couverture :

Faîtières, rives, tuiles de ventilation si nécessaire,

Fixations adaptées (crochets, vis, clous),

Fourniture des liteaux en sapin traité classe 2 ou équivalent (section et entraxe selon DTU et modèle de tuile),

Fourniture éventuelle d'un écran de sous-toiture (optionnel selon configuration).

Pose :

Mise en œuvre des liteaux avec respect des entraxes en fonction du gabarit des tuiles et de la pente de toit,

Pose des tuiles à double emboîtement en respectant le pureau minimal et les règles de recouvrement adaptées à la pente,

Pose en quinconce pour garantir l'étanchéité et l'esthétique,

Pose des faîtières, rives, égouts, et accessoires avec fixation mécanique ou scellé au mortier selon choix technique,

Traitement des points singuliers : cheminées, noues, arêtiers, sorties de ventilation.

Finitions :

Découpes et ajustements précis au niveau des rives, arêtiers, noues,

Fourniture et pose d'un closoir ventilé sous faîtières si applicable,

Évacuation des déchets de pose, nettoyage sommaire de fin de chantier.

Pose sur pente $\geq 20^\circ$ (selon pureau et zone climatique).

Toiture**12.524,00 €****Amenagement 3 eme chambre**

Pose d'un parquet collé semi massif

16 M2

42,00 €

672,00 €

Pose d'un parquet bois ou contrecollé à coller en plein sur support préparé (chape, égaline, dalle plane), avec pose droite classique.
Application d'une colle professionnelle adaptée au type de parquet fourni. Pose soignée avec coupes périphériques et joints de dilatation.

Prestation incluse :

Pose d'un parquet standard contrecollé ou massif (épaisseur 10 à 15 mm, lames 60 à 120 mm de large, finition usine),

Fourniture de la colle PU ou MS polymère adaptée, étalée à la spatule dentée,

Pose droite à joints perdus ou réguliers,

Découpe et ajustement en périphérie,

Joint de dilatation laissé selon normes,

Nettoyage du chantier après pose (hors huile/vernis).

Supplément pour pose en bâton rompu (chevron) :

+10 à 15 € / m²

La pose en chevrons (bâton rompu) implique un calepinage précis, plus de chutes et un temps de pose plus élevé. Elle apporte une esthétique haut de gamme idéale pour les pièces de prestige.

Fourniture

20 M2

75,00 €

1.500,00 €**Pose et fourniture d'un Plafonnage à l'argile**

1 forfait

1.820,00 €

1.820,00 €

Plafonnage intérieur - Fourniture et pose

Application d'un enduit de plâtre traditionnel (plafonnage) sur murs ou plafonds intérieurs, permettant d'obtenir une surface plane, lisse et prête à peindre ou tapisser.

Le plafonnage s'applique sur maçonnerie brute (bloc, brique, béton), ou en finition sur cloisons Gyproc jointoyées.

Prestation incluse :

Préparation du support (dépeussierage, mouillage, produit d'accroche si nécessaire),

Fourniture d'un plâtre de plafonnage prêt à l'emploi (type Knauf MP75, Goldband ou similaire),

Application manuelle ou mécanique (machine à projeter),

Épaisseur moyenne : 10 à 15 mm selon support,

Dressage à la règle + lissage à la taloche et au platoir inox,

Finition prête à peindre (après séchage complet).

Pose et fourniture d'un mur en brique 33 x 20 x 12 cm	1 forfait	1.843,00 €	1.843,00 €
--	-----------	------------	-------------------

Pose soignée avec alignement, calepinage régulier, joints pleins, aplomb et niveau vérifiés.

Prestation incluse :

Fourniture des briques céramiques creuses 33 x 20 x 12 cm, de qualité courante,

Fourniture du mortier (chaux-ciment ou colle adaptée),

Montage du mur en pose droite, avec trame et joints croisés,

Vérification de l'aplomb, niveau et alignement, coupes nécessaires,

Calfeutrement latéral, ancrage éventuel aux structures existantes,

Nettoyage sommaire de la zone en fin de prestation.

Caractéristiques techniques :

Épaisseur mur fini : 12 à 15 cm selon enduit

Résistance thermique : dépend du type de brique (approximativement $R = 0,25$ à $0,40$ m².K/W)

Support : dalle, longrine, ou maçonnerie existante

Destination : murs de refend, cloison, mur porteur léger

Pose de la pierres bleue	1 forfait	425,00 €	425,00 €
---------------------------------	-----------	----------	-----------------

entre 75 et 125 € /m² selon dimension

Pose et fourniture de chassis pvc	1 forfait	1.300,00 €	1.300,00 €
--	-----------	------------	-------------------

Fourniture et mise en œuvre d'un châssis en PVC blanc (ou couleur standard) avec vitrage isolant performant, en remplacement ou en création dans un mur existant.

Châssis certifié CE, conforme aux normes d'isolation thermique actuelles, et posé selon les règles de l'art avec étanchéité périphérique.

Prestation incluse :

Fourniture du châssis en PVC 5 à 6 chambres, avec ou sans ouvrant(s),

Vitrage isolant double 4/16/4 à faible émissivité + gaz argon (Ug 1.0 à 1.1 W/m²K),

Couleur blanc intérieur/extérieur ou teinte RAL standard sur demande,

Quincaillerie oscillo-battante ou ouvrant simple selon besoin,

Dépose éventuelle de l'ancien châssis (si indiqué),

Pose avec cales, ancrages et mousse PU + silicone d'étanchéité,

Nettoyage de fin de chantier.

Hors invisent

7.560,00 €

Amenagement 3 eme chambre**7.560,00 €**

Total HTVA :

37.277,00 €

TVA 6% :

2.236,62 €**Total****39.513,62 €**

Souhaitant que notre offre retienne votre attention, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour accord,

Le client,

Limina Umberto

ALGEMENE VOORWAARDEN

1. Algemeenheden

- 1.1 Behoudens de uitdrukkelijke en geschreven afwijkingen, zijn alle offertes uitgebracht door een overeenkomsten afgesloten met LIMINA onderworpen aan deze algemene voorwaarden, met uitsluiting van alle andere voorwaarden, waaronder deze van de klant.
- 1.2. De eventuele nietigheid van één of meerdere clausules van deze algemene voorwaarden brengt de toepasbaarheid van de andere clausules niet in het gedrang.
- 1.3. Partijen komen overeen om aan fax- of elektronische berichten dezelfde volle bewijskracht te geven als aan de originele geschreven berichten. Zij verzaken uitdrukkelijk aan alle geschillen betreffende de overeenstemming of de waarheidsgetrouwheid van de fax- of elektronische berichten.

2. Offertes

Al onze bestekken, prijsopgaven en offertes blijven gedurende slechts geldig gedurende een termijn van één (1) maand vanaf hun uitgiftedatum. Na verstrijken van deze termijn, behoudt LIMINA zich het recht voor dezezede herroepen of de voorwaarden ervan te wijzigen (in functie van de prijs en de marktomstandigheden, enz.). Onze prijzen zijn steeds exclusief leveringskosten en taksen, zoals onder meer BTW.

3. Bestelling

De aanvaarding van het aanbod, van het bestek of van de bestelbon doet de overeenkomst ingaan. De registratie van de bestelling neemt aanvang na de betaling van het voorschot, overeenstemmend met vijfendertig (35) % van de prijs van de werken, conform artikel 7.1.

4. Verbreking van het contract

Elke contractueel niet toegestane annulering verplicht de in gebreke blijvende partij tot het betalen van een forfaitaire schadevergoeding ter vergoeding van de schade voortvloeiend uit de verbreking van het contract, die gelijk zal zijn aan 35% van de prijs van de geplaatste bestelling, onverminderd de aanvullende schadevergoeding en de aanvullende intresten indien het bewijs van een grotere schade wordt geleverd. Deze vergoeding zal onmiddellijk opeisbaar zijn vanaf de ingebrekestelling. In geval van een overeenkomst gesloten met een consument zal deze laatste tevens recht op een dergelijke vergoeding hebben in geval van een contractueel niet toegestane verbreking van de overeenkomst.

5. Uitvoering

- 5.1. De uitvoering van het contract omvat alles wat is aangegeven in het bestek. Al wat niet is vermeld, is niet inbegrepen in de bestelling en zal, in voorkomend geval, het voorwerp uitmaken van een bijkomende facturering op basis van het uurtarief.
- 5.2. LIMINA behoudt zich het recht voor om beroep te doen op een onderaannemer van haar keuze voor het uitvoeren van de werken.
- 5.3. De klant verklaart dat er geen asbest of andere schadelijke stoffen zijn op de plaats waar de werken moeten worden uitgevoerd.
- 5.4. De klant draagt het risico van opgelopen schade wegens de onjuistheid van de verstrekte informatie of wegens gebreken van het goed waar de werken moeten worden uitgevoerd.
- 5.5. Indien de aard van de werken het rechtvaardigt, zal de klant op zijn kosten en op eigen initiatief plaatsbeschrijvingen van de aangrenzende onroerende goederen van de werf doen verrichten.
- 5.6. De klant verklaart dat het onroerend goed, voorwerp van de werken, gedekt is door een brandverzekeringsovereenkomst. De cliënt zal, indien nodig en op vraag van LIMINA, zich ertoe verbinden een kopie van het bewijs hiervan over te maken.

6. Uitvoeringstermijnen

- 6.1. De uitvoeringstermijnen beginnen pas te lopen na ontvangst van het ondertekende bestek, de ondertekende algemene voorwaarden en de betaling van het voorschot.
- 6.2. LIMINA zal alles doen om in voorkomend geval de overeengekomen uitvoeringstermijn te respecteren. Het nakomen van de uitvoeringstermijn is een middelenvoorwaarde in hoofde van LIMINA. Ondanks de inspanningen van LIMINA voor het respecteren van deze uitvoeringstermijnen, kan een eventuele laattijdigheid in de uitvoering in geen geval aanleiding geven tot een vergoeding of financiële compensaties.
- 6.3. Voor elk geval van overmacht in hoofde van LIMINA wordt de uitvoeringstermijn evenredig verlengd. Onder overmacht wordt verstaan, elke normaal onvoorzienbare omstandigheid, die zich onafhankelijk van de wil van LIMINA voordoet (bijvoorbeeld: vertraging van een leverancier van materialen, slechte weersomstandigheden, uitdrukkelijk bevel van een administratieve overheid, ongeval, ...)
- 6.4. Elke verandering van de bestelling uitgaande van de klant verlengt de uitvoeringstermijn.
- 6.5. De koper kan zich in geen geval beroepen op een vertraging bij de levering om een bestelling af te zeggen.

7. Facturatie betaling

- 7.1. Alle facturen zijn betaalbaar binnen de 15 dagen na factuurdatum op de zetel van de LIMINA. Behoudens andersluidend bevestiging worden de werken als volgt gefactureerd:
 - Op het ogenblik van de bevestiging van de bestelling door aanvaarding van het bestek: een voorschot dat gelijk is aan 35% van de prijs van de werken,
 - Tijdens de werken : 50% van de prijs van de werken zal gefactureerd worden in de loop van de effectieve vooruitgang van de werken
 - Bij de voltooiing van de werken : de laatste 15% van de prijs van de werken.
- De aankoop van gereedschappen door LIMINA kan afhankelijk worden gesteld van de betaling van een voorschotfactuur die beantwoordt aan de prijs van de aan te kopen goederen.
- 7.2. Elke factuur wordt geacht aanvaard te zijn door de klant indien zij niet werd betwist door een aangetekend schrijven binnen de zeven (7) dagen.
- 7.3. Bij niet betaling van een factuur op de vervaldag is LIMINA gerechtigd om de werken op te schorten tot op het ogenblik dat deze integraal wordt betaald.
- 7.4. Bij niet betaling van een factuur op de vervaldag zijn er door de in gebreke blijvende partij van rechtswege en zonder ingebrekestelling intresten verschuldigd aan 12% per jaar, alsook een forfaitaire schadevergoeding van 15% op het onbetaald gebleven bedrag met een minimum van 250 EUR. Elk bedrag waarvan LIMINA zou vinden dat deze contractueel aan de consument-klant in de zin van de wet van 6 april 2010 verschuldigd is, zal in dezelfde omstandigheden vermeerderd worden met dezelfde vergoeding.
- 7.5 LIMINA blijft exclusief eigenaar van alle geleverde goederen en gereedschappen tot de dag der algehele betaling terwijl de risico's vanaf hun levering op de cliënt overgaan.

8. Oplevering van de werken en waarborg

- 8.1. De verzending van de slofctuur geldt als vraag tot voorlopige oplevering. Indien de cliënt het voornemen tot oplevering niet binnen de 10 dagen aanvat, wordt de voorlopige oplevering geacht plaats te hebben op datum van verzending van de slofctuur. Iedere inbezitting of ingebruikname van de verwezenlijkingen van LIMINA die het voorwerp van de werf uitmaken vooraleer een proces-verbaal van oplevering wordt opgesteld, leidt van rechtswege tot een stilzittende voorlopige oplevering.
- 8.2 Elke vorm van protest dient binnen de acht (8) dagen na uitvoering van de prestatie per aangetekend schrijven te geschieden. Iedere vorm van protest die na afloop van deze termijn kenbaar wordt gemaakt, is waardeloos.
- 8.3. Elk bezwaar betreffende de ontdekking van een verborgen gebrek moet binnen de 8 dagen na de ontdekking van het desbetreffende gebrek per aangetekend schrijven aan LIMINA worden gemeld. Na afloop van deze termijn zal het bezwaar niet meer ontvankelijk zijn.
- 8.4. In geen geval kan een vergoeding worden geëist wegens directe of indirecte schade ten gevolge van gebreken. De waarborg van LIMINA beperkt zich tot het vervangen of herstellen van de betwiste elementen of tot vergoeding van de minwaarde, naar keuze van LIMINA.
- 8.5 De waarborg vervalt nadat de klant de uitgevoerde werken heeft gewijzigd of laat wijzigen of indien

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Généralités

- 1.1. Sauf dérogations expresse et écrites, les offres émises et les contrats conclus par LIMINA sont soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion de toutes autres conditions, dont celles du client.
- 1.2. La nullité éventuelle d'une ou de plusieurs clauses des présentes conditions ne porte pas préjudice à l'applicabilité des autres clauses.
- 1.3. Les parties conviennent de donner la pleine force probante d'un écrit original aux copies de téléfax ou de courrier électronique. Elles renoncent expressément à élever toute contestation quant à la conformité ou à la véracité de la télécopie ou du courrier électronique.

2. Offres

Tous nos devis, remises de prix, offres ne sont valables que durant un délai d'un (1) mois à dater de leur émission. A l'expiration de ce délai, LIMINA se réserve le droit de les révoquer ou d'en modifier les conditions (en fonction des coûts et des conditions du marché, etc.). Nos prix s'entendent toujours hors frais de livraison et hors taxes, notamment TVA.

3. Commande

Par l'acceptation de l'offre, du devis ou du bon de commande, le client fait naître la convention. L'enregistrement de la commande prend cours après paiement de l'acompte correspondant à trente-cinq (35) % du prix des travaux, conformément à l'article 7.1.

4. Rupture de contrat

Toute annulation non autorisée contractuellement obligera la partie défaillante à payer une indemnité forfaitaire à titre de réparation du dommage résultant de la rupture de contrat, qui sera égale à 35% du prix totale de la commande passée, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires si la preuve d'un préjudice plus important est rapportée. Cette indemnité sera immédiatement exigible dès mise en demeure.

En cas de contrat conclu avec un consommateur, ce dernier sera également autorisé à obtenir une telle indemnité en cas de rupture du contrat non autorisée contractuellement.

5. Exécution

- 5.1. L'exécution du contrat comprend tout ce qui est indiqué sur le devis. Tout ce qui n'y est pas mentionné n'est pas compris dans la commande et fera, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire au tarif horaire.
- 5.2. LIMINA se réserve le droit de faire appel à un sous-traitant de son choix pour l'exécution des travaux.
- 5.3. Le client déclare qu'il n'y a pas d'amiante ou d'autres substances nuisibles à l'endroit où les travaux doivent être exécutés.
- 5.4. Le client supporte le risque des dommages occasionnés en raison de l'inexactitude des informations données par ses soins ou en raison des défauts au bien où les travaux doivent être exécutés.
- 5.5. Dans l'hypothèse où la nature des travaux le justifie, le client fera réaliser à ses frais et de sa propre initiative des états des lieux des immeubles voisins du chantier.
- 5.6. Le client déclare que l'immeuble, objet des travaux, est couvert par un contrat d'assurance incendie. Si nécessaire et à la demande d'LIMINA, le client s'engage à remettre une copie de l'attestation le démontrant.

6. Délais d'exécution

- 6.1. Les délais d'exécution ne commencent à courir qu'après réception du devis et des conditions générales signés, ainsi que du paiement de l'acompte.
- 6.2. LIMINA mettra tout en œuvre afin de respecter le délai d'exécution convenu, le cas échéant. Le respect du délai d'exécution est une obligation de moyen dans le chef de LIMINA. En dépit des efforts de LIMINA, en vue de le respecter, un éventuel retard dans l'exécution ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation ou des compensations financières.
- 6.3. Pour chaque cas de force majeure se présentant dans le chef de LIMINA, le délai d'exécution est prolongé proportionnellement. Par force majeure, on entend toute circonstance normalement imprévisible, qui se produit indépendamment de la volonté de LIMINA. (par exemple: retard d'un fournisseur de matériaux, intempéries, injonction d'une autorité administrative, accident, ...).
- 6.4. Chaque modification de la commande émanant du client prolonge le délai d'exécution.
- 6.5. Le client ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un retard dans la fourniture d'une marchandise pour résilier une commande.

7. Facturation et paiement

- 7.1. Toutes les factures sont payables au siège de LIMINA, dans les sept (7) jours de leur émission. Sauf convention particulière écrite, les travaux sont facturés de la manière suivante :
 - Lors de la confirmation de commande par acceptation du devis: un acompte correspondant à 35% du prix des travaux,
 - En cours de travaux : 50% du prix des travaux seront facturés au fur et à mesure de l'état d'avancement effectif des travaux,
 - A l'achèvement des travaux : les derniers 15% du prix des travaux.
- L'achat de matériaux par LIMINA pourra être conditionné par le paiement d'une facture d'acompte correspondant au prix des marchandises à acheter.
- 7.2. Toute facture est réputée acceptée par le client si elle n'a pas été contestée par lettre recommandée enclavée dans les sept (7) jours.
- 7.3. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, LIMINA est en droit de suspendre les travaux jusqu'au paiement intégrale de celle-ci.
- 7.4. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, des intérêts sont dus, par la partie en défaut, de plein droit et sans mise en demeure, au taux de 12% l'an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15% sur le montant demeuré impayé avec un minimum de 250 EUR. Toute somme dont LIMINA serait redevable à titre contractuel au client consommateur au sens de la loi du 6 avril 2010 sera, dans les mêmes conditions, majorée de la même indemnité.
- 7.5. Toutes les marchandises et matériaux livrés restent la propriété exclusive de LIMINA jusqu'à complet paiement tandis que les risques sont transférés au client dès leur livraison.

8. Réception des travaux et garantie

- 8.1. L'envoi de la facture finale vaut demande de réception provisoire. Si le client ne procède pas aux opérations de réception dans les 10 jours, la réception provisoire sera réputée acquise à la date de l'envoi de la facture finale. Toute prise de possession ou utilisation des réalisations effectuées par LIMINA faisant l'objet du chantier avant l'établissement d'un procès-verbal de réception emporte de plein droit réception provisoire tacite.
- 8.2. Toute réclamation devra être faite, par lettre recommandée, enclavée dans les huit (8) jours de la réalisation de la prestation. Il est entendu que toute réclamation notifiée après ce délai est sans valeur.
- 8.3. Toute réclamation relative à la découverte d'un vice caché doit être adressée à LIMINA par lettre recommandée dans les 8 jours suivant la découverte du vice concerné. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus recevable.
- 8.4. En aucun cas une indemnité ne pourra être exigée à raison d'un dommage direct ou indirect faisant suite à des défauts. La garantie de LIMINA se limite au remplacement ou à la réparation des éléments litigieux ou à la compensation de leur moins-value, selon le choix de LIMINA.
- 8.5. Il y a déchéance de la garantie lorsque le client a modifié ou fait modifier les travaux exécutés ou si le client n'a pas payé l'intégralité des sommes dues en exécution du contrat.

9. Responsabilité

- 9.1. LIMINA est responsable conformément au droit en vigueur, sauf les dérogations prévues dans les

de klant niet alle verschuldigde bedragen heeft voldaan in uitvoering van de overeenkomst.

9. Aansprakelijkheid

9.1. LIMINA is aansprakelijk volgens het geldend recht, behoudens de afwijkingen voorzien in deze algemene voorwaarden. In geen geval kan bij overeenkomst een ruimere aansprakelijkheid dan deze voorzien in de geldende wetgeving ten laste van LIMINA worden gelegd.

9.2. In geen geval kan LIMINA in solidum met een andere tussenkomende partij op de werf aansprakelijk worden gesteld. LIMINA kan in elk geval hoogstens gehouden zijn tot vergoeding van de schade die het rechtstreeks gevolg is van haar eigen fout.

10. Geschillen

In geval van betwisting is enkel het Belgisch recht van toepassing en zijn enkel de Franstalige Hoven en Rechtbanken van Brussel en, in voorkomend geval, het Vredegerecht van het eerste kanton van Brussel bevoegd.

présentes conditions générales. En aucun cas, il ne peut être mis conventionnellement à charge de LIMINA une responsabilité plus importante que celle qui résulte de l'application de la législation en vigueur.

9.2. En aucun cas, LIMINA ne pourra être déclarée responsable in solidum avec un autre intervenant du chantier. En toute hypothèse, LIMINA ne peut être tenue au maximum qu'à l'indemnisation du dommage résultant directement de sa propre faute.

10. Litiges

En cas de litige, seul le droit belge est applicable, et seuls les Cours et Tribunaux francophone de Bruxelles, et la Justice de Paix du premier canton de Bruxelles le cas échéant, sont compétents.